

[DISSERT] Le droit, un pur fait social ?

Par **tiim_uk**, le 13/10/2017 à 20:24

Salut,

J'ai une dissertation à faire en droit civil " le droit, un pur fait social ?" et le sujet ne m'inspire pas trop [smile17]. Si vous avez des idée (plan ou comment mettre en place mon intro) pour m'aider sa serai sympa [smile4]

Par **LouisDD**, le 13/10/2017 à 20:35

Salut

En effet il va falloir réfléchir par vous même, on ne va pas vous offrir un plan tout cuit ! [smile4]

Voici quelques conseils :

Appliquer la méthodologie de la dissertation :

<http://www.juristudiant.com/forum/methode-de-la-dissertation-juridique-t18188.html>

Donc bien définir les termes du sujet (droit, fait social...)...

Puis se poser des questions :

Que veut dire le sujet ? On me demande si le droit est un pur fait social. Que signifie le mot pur ?

Pur : le droit découle du seul fait social ?

La portée d'une telle affirmation ?

Affirmer cela : Réducteur ? Vrai ?

Ensuite problématiser en vous basant sur les réponses à vos questions préparatoires.

Et monter un plan pour répondre à la problématique de façon intéressante et avec réflexion.

Au final avec une suite de questions, je pense que le sujet va tourner autour de la définition du droit, de l'utilité du droit, de l'origine du droit...

Bonne soirée

Par **tiim_uk**, le 13/10/2017 à 20:38

Merci. :)

Par **LouisDD**, le **13/10/2017** à **20:55**

N'hésitez pas à nous soumettre votre plan pour avis, ou à poser toutes autres questions.

Bonne soirée

Par **tiim_uk**, le **14/10/2017** à **22:17**

Je voudrais un avis sur mon introduction, la problématique et le plan
"Un fait social se reconnaît au pouvoir de coercition externe qu'il exerce ou est susceptible d'exercer sur les individus" a dit Émile Durkheim (1858 - 1917), sociologue français, agrégé de philosophie, est considéré comme un des fondateurs de la sociologie. Par cet adage il ramène faits sociaux aux faits moraux qu'il considère comme indépendants des consciences individuelles. C'est un penseur du lien social, il a grandement contribué à fonder la sociologie française, d'obédience holiste. L'holisme consiste à partir du tout social pour expliquer les logiques individuelles, à considérer les comportements sont socialement déterminés.

Il écrit une thèse de philosophie "De la division du travail social" en 1983, qui lui a été critiqué par le jury de philosophes de la Sorbonne, pour son réalisme social.

Ensuite, il enseigne à Bordeaux (de 1887 à 1902) les Sciences Sociales et la pédagogie. Durant son séjour, il écrira entre autre " le suicide " (1887) et " Les règles de la méthode sociologique " en 1894.

En 1902, il est nommé à la Sorbonne comme suppléant de Ferdinand Buisson, et en devient titulaire en 1906.

Dans le sujet étudié on peut définir les termes " droit ", " pur " et " fait social ", on peut les définir de manière abstraite et au sens large. Tout d'abord le terme de " droit " a une signification large car le droit est un ensemble des règles et des normes générales qui dans une société, régissent les rapports entre les hommes et définissent leur droits et prérogatives ainsi que ce qui est obligatoire, autorisé ou interdit. Le droit est susceptible de voir son exécution appliquée de manière contraignante par l'intervention de la puissance publique, c'est-à-dire de l'État. C'est ce qui distingue une règle de droit d'une règle de morale ou politesse. Pour expliquer d'avantage le droit serait légitime parce qu'elle respecterait cet ordre juridique supérieur, immuable, intemporel et c'est parce qu'elles respecteraient ce droit naturel que les règles de droit naturel que les règles de droit seraient respectées en retour par les hommes.

Le terme " pur " peut être défini comme quelque chose qui ne peut-être ni altéré, ni vicié et dont il serait exempt de corruption, de défaut sur le plan moral qui serait irréprochable. L'idée de la pureté serait le principe fondamental d'une théorie développée par Hans Kelsen qui s'appuie sur l'idée de conformité, dans son ouvrage la " théorie pure du droit ". Hans Kelsen appartient au mouvement du positivisme, il est souvent considéré comme le principal représentant de ce mouvement. Et si pour les positivistes, il faut expliquer le principe de façon beaucoup plus terre à terre, tout d'abord dans l'histoire, dans l'État ou dans la sociologie. Enfin le terme " fait social " est l'objet d'étude de la sociologie Selon Durkheim, le fait social

dans une société est donc un phénomène (tous les phénomènes, tous les comportements, toutes les représentations idéologiques, religieuses...) suffisamment fréquent pour être dit régulier et suffisamment étendu pour être qualifié de collectif, qui est au-dessus des consciences individuelles et qui les contraint. Cette définition purement théorique permet en effet de définir le concept du fait social qui est une méthodologie empirique qui permet déposer un regard nouveau sur la société et permet d'étudier une certaine catégorie de fait humain, les faits sociaux.

La question qui se pose est de savoir si le fait social permet de faire des règles de droit pour encadrer le corps social ?

Pour cela, on étudiera tout d'abord l'idéalisme juridique (I), les origines du droit naturel (A) et l'élaboration de la règle de droit (B). Puis le mouvement positiviste d'une théorie pur construite par des sociologues de renom (II), le positivisme historique (A) et enfin le positivisme sociologique (B).

I- L'idéalisme juridique pur

A- Les origines du droit naturel

B- Le jusnaturalisme

II- L'encadrement du pur fait social

A- Le positivisme historique

B- Le positivisme sociologique

Par **Isidore Beautrelet**, le 15/10/2017 à 08:10

Bonjour

La phrase d'accroche est bonne mais pas la peine de faire la biographie d'Émile Durkheim

Vous pouvez juste dire [citation] "Un fait social se reconnaît au pouvoir de coercition externe qu'il exerce ou est susceptible d'exercer sur les individus" a dit le sociologue français Émile Durkheim. Par cet adage, il ramène les faits sociaux aux faits moraux, qu'il considère comme indépendants des consciences individuelles. [/citation]

Puis vous enchaenez avec les définitions des termes du sujet.

J'attire votre attention sur le fait que certaines de vos phrases sont mal tournées.

exemple [citation] Dans le sujet étudié on peut définir les termes " droit ", " pur " et " fait social ", on peut les définir de manière abstraite et au sens large. [/citation]

Écrivez plutôt; Dans ce sujet, les termes " droit ", " pur " et " fait social ", peuvent être défini de

manière abstraite et au sens large.

Pour le reste je redonne la main à Louis ou un autre membre.

Par **LouisDD**, le **15/10/2017** à **10:53**

Salut

Des remarques sur la méthodologie : l'introduction, même si intéressante, est beaucoup trop longue je trouve...

Ensuite dans l'annonce du plan on n'annonce pas ses sous parties, qui sont annoncer dans le chapeau introductif des parties.

Ensuite des remarques sur le plan :

Vous avez compris qu'il fallait faire un plan avec une sorte de OUI/NON, puisque le sujet invite à réfléchir d'abord sur ce qu'il affirme, puis sur ce qu'il « oublie ». L'important est de coller le plus possible au sujet, et quand je lis vos titres, j'ai du mal à m'imaginer le sujet.

Par exemple :

- I) Le fait social ou l'origine du droit
- II) Une source limitée du droit

Ensuite des questions que je me pose : comment rattachez-vous le pur fait social au droit naturel ?

Parce qu'avec quelques recherches internet, on tombe vite sur la sociologie du droit (en tapant « droit, pur fait social »), avec des auteurs comme le Doyen Carbonnier (rien que lui !)(vous avez un bouquin de lui appelé Sociologie juridique, regardez dans votre BU à l'occasion) qui étudient cette discipline. D'une rapide lecture, j'aperçois : source du droit//élément de la sociologie.

Donc ici, avec un plan en OUI/NON, ça donnerait : OUI le fait social créer du droit // MAIS c'est une source limitée (trouver des limites...)

Voilà après je pense que vous avez ce qu'il faut pour bien agencer votre travail, vous avez les idées, vous avez le contenu, des références... Y'a plus qu'à bien respecter la méthodologie, monter un plan en béton qui fait réfléchir et a bien développer vos arguments.

A plus